



**ÉTATS-UNIS – MESURES AFFECTANT LE COMMERCE DES AÉRONEFS
CIVILS GROS PORTEURS (DEUXIÈME PLAINTE)**

**RECOURS DE L'UNION EUROPÉENNE À L'ARTICLE 21:5 DU MÉMORANDUM
D'ACCORD SUR LE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS**

COMMUNICATION DE L'ORGANE D'APPEL

La communication ci-après, datée du 28 mars 2019 et adressée par la Présidente de l'Organe d'appel à la Présidente de l'Organe de règlement des différends, est distribuée aux Membres.

J'ai l'honneur de vous transmettre le rapport de l'Organe d'appel sur l'affaire *États-Unis – Mesures affectant le commerce des aéronefs civils gros porteurs (deuxième plainte) – Recours de l'Union européenne à l'article 21:5 du Mémoire d'accord sur le règlement des différends*, WT/DS353/AB/RW. Le rapport sera distribué aux Membres de l'Organisation mondiale du commerce aujourd'hui à 17 heures, conformément l'article 17:5 du Mémoire d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends. Ce document est confidentiel jusqu'à sa distribution. Les trois membres de l'Organe d'appel qui ont siégé pour cet appel étaient M. Peter Van den Bossche, en qualité de Président de la section, et M. Thomas Graham et M. Shree B.C. Servansing en qualité de membres.
